

TARIFS 2017/2018

RESTAURANT SCOLAIRE

(tarif en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2014)

Inscription élève selon les 4 formules pour l'année scolaire ou au planning

Elève résidant à Loire-sur-Rhône	3.50 € le repas
Elève extérieur	4.40 € le repas

Repas occasionnels

Elève résidant à Loire-sur-Rhône	4.40 € le repas
Elève extérieur	5.20 € le repas

PASSERELLE-ENFANCE

Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) :

(tarif en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2016)

Niveau scolaire de l'enfant	Tarif hebdomadaire
Petites et moyennes sections	1,50 €
Grandes section, CP, CE1, CE2, CM1, CM2	3,00 €

Voir au verso pour le service PASSERELLE-ENFANCE Périscolaire

PASSERELLE-ENFANCE

La **première prise en charge** sera facturée 22 € par famille et par an, quel que soit le nombre d'enfants et le type d'accueil utilisé.

Accueil périscolaire :

Le coût de la demi-heure :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi avant et après l'école
et le mercredi avant l'école

1/2 heure

1 ENFANT	0,90 €
2 ENFANTS	0,85 €
3 ENFANTS	0,80 €

Toute demi-heure commencée est due
Le goûter pris au centre sera facturé
0,70 € en plus.

Accueil des mercredis après l'école et accueil extrascolaire pendant les vacances scolaires :

Tranche de Revenu (*)		Tarif à la journée avec le temps du repas en € hors prix du repas			Tarif à la journée sans repas OU 1/2 journée avec le temps du repas en € hors prix du repas			Tarif à la demi-journée sans le temps du repas en €		
de	à	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS
610,00	1 000,00	8,35	7,40	5,60	6,25	5,15	4,15	4,45	4,10	3,40
1 000,01	1 700,00	11,10	9,50	7,20	8,40	6,95	5,45	5,60	5,20	4,10
1 700,01	2 400,00	13,40	11,60	8,90	10,60	8,75	6,65	6,95	6,45	4,95
2 400,01	3 100,00	15,50	13,30	10,85	12,85	10,80	8,35	8,15	7,40	6,00
3 100,01	4 000,00	16,80	14,60	12,00	14,20	11,95	9,80	9,15	7,95	7,35
4 000,01	5 000,00	18,00	15,80	13,20	15,40	12,95	10,70	10,15	8,70	8,00
5 000,01	6 000,00	19,50	17,10	14,10	16,60	14,00	11,50	11,20	9,50	8,70
6 000,01	20,20	17,80	14,80	17,20	14,60	12,10	11,70	10,10	9,20

Le repas sera facturé en plus du tarif ci-dessus au prix de 3€35 par repas

Pour les familles résidant en dehors du périmètre des communes de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu : prendre automatiquement comme référence, la tranche de revenus immédiatement supérieure.

Repas du mercredi après l'école sans accueil l'après-midi de 11h30 à 13h15 (temps de surveillance inclus) :

Elève résidant à Loire-sur-Rhône	3.50 €
Elève non résidant à Loire-sur-Rhône	4.40 €

(*) **Tranche de revenu** = quotient familial CAF x nombre de parts

Pénalités :

Une pénalité de 5 € par demi-heure entamée sera appliquée en sus du tarif en cas de départ de l'enfant après l'horaire de fermeture du service.